



2026

NOTE DE PRÉSENTATION

Brève et synthétique

Budget primitif



MASSIEUX

DOMBES SAÔNE VALLÉE
MAIRIE DE MASSIEUX

Contenu

I.	Quelques éléments sur le budget :.....	1
1)	Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes).....	1
2)	Section d'investissement (patrimoine de la commune).....	1
II.	Éléments de contexte :.....	2
III.	Priorités du budget :.....	3
IV.	Section de fonctionnement :	4
1)	Structure (hors opérations d'ordre):.....	4
2)	Les principales évolutions :	6
Recettes :.....		6
Dépenses :.....		7
3)	Virement à la section d'investissement :	9
V.	Section d'investissement :	10
1)	Recettes :	10
2)	Dépenses :.....	10
VI.	Endettement :.....	11
VII.	Taux d'imposition :.....	12
VIII.	Fiche détaillée et ratios.....	Erreur ! Signet non défini.

Objectifs de la note :

Présenter de façon synthétique et accessible :

- les principaux éléments de contexte*
- les principales orientations budgétaires*

I. Quelques éléments sur le budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette condition pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel : le budget primitif est une autorisation de dépenses et non un objectif de dépenses.

1) Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (eau, énergie), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des services fournis à la population (cantine, concession cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et la CCDSV, aux autres produits (divers droits et taxes, revenus des locations des immeubles).

2) Section d'investissement (patrimoine de la commune).

Les dépenses : toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de

matériels, de véhicules, terrain, de biens immobiliers, informatiques, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Ainsi que le remboursement du capital des emprunts et portages.

Les recettes : les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), la récupération de la TVA, ... Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Et aussi l'autofinancement issu de la section de fonctionnement ou la souscription d'emprunt.

II. Éléments de contexte :

- Le contexte financier des collectivités locales pour l'exercice 2026 s'inscrit dans la continuité des efforts de maîtrise des comptes publics. Pour notre commune, cela se traduit par une faible augmentation des recettes et donc une vigilance accrue sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette situation impose une gestion rigoureuse pour maintenir nos capacités d'autofinancement et calibrer nos projets d'investissement à la réalité de nos ressources.
- Si l'inflation a amorcé une stabilisation en 2025, le budget 2026 reste marqué par un effet de "cliquet" : les prix des fournitures et des services ne retrouvent pas leurs niveaux d'avant crise. La commune continue de supporter l'accumulation des hausses massives subies entre 2022 et 2024. À ce socle de dépenses s'ajoutent les effets de la revalorisation continue des charges de personnel (évolution du point d'indice et mesures de carrière) et des contrats d'énergie qui, bien que moins volatils, se négocient désormais sur des tarifs de référence durablement plus coûteux pour notre section de fonctionnement.
- La section de fonctionnement doit absorber la montée en charge du taux de cotisation employeur à la CNRACL. Conformément à la trajectoire de redressement de la caisse, ce taux, qui a déjà progressé de 3 points en 2025, connaît une nouvelle augmentation de 3 points en 2026, portant la part patronale à 37,65 %. Cette hausse mécanique, qui se poursuivra jusqu'en 2028 pour atteindre 43,65 %, représente une charge supplémentaire directe et non compensée pour notre collectivité.
- Le budget primitif 2026, dans la continuité des efforts engagés, s'appuie sur des orientations de gestion rigoureuses pour répondre à une équation budgétaire toujours plus complexe :

- **Une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement**, afin de compenser l'augmentation automatique des charges de personnel et d'énergie.
- **La stabilisation des effectifs**, en optimisant l'organisation des services pour maintenir la qualité des prestations sans accroître la masse salariale. Des choix évidemment difficiles à faire ont été nécessaires pour résoudre l'équation en vue de l'équilibre budgétaire.
- **Le maintien des taux de la fiscalité locale** : malgré la pression sur les recettes, la municipalité fait le choix de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière pour préserver le pouvoir d'achat des administrés.

L'équilibre de ce budget **2026** repose sur des arbitrages exigeants, indispensables pour préserver notre épargne et garantir la poursuite de nos investissements de proximité.

III. Priorités du budget :

Pour la préparation de ce budget, la Commune a fait le choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal des impôts directs (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

Les objectifs de ce budget sont :

- Maintenir la voirie : rebouchage des trous et marquage horizontal
- Maintenir l'effort d'entretien, mise en conformité des TGBT, mise en sécurité et d'amélioration des bâtiments ainsi que des équipements (maintenance), amélioration de l'accessibilité PMR
- Finaliser la régularisation des notices de sécurité incendie des ERP
- Poursuite des plantations de la mini forêt, de la végétalisation du cimetière et de l'écoparc
- Poursuite de la politique culturelle : Cirqu'en bulle, festival « Entrée en scène », cinéma en plein air avec la commission culture de la CCDSV.
- Soutenir la vie associative et répondre aux besoins de solidarité (CCAS).
- Réfection du cheminement de l'éco-parc et enlèvement des équipements obsolètes
- Mise en place d'une aire de jeux au parc du Petit Bois
- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection
- Renouvellement du véhicule de police municipale
- Modification du PLU
- Équipements de sécurité pour les services techniques

Synthèse et équilibre du budget primitif 2026 :

En €	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 563 766,92 €	2 563 766,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	842 269,81 €	842 269,81 €
TOTAL DU BUDGET	3 406 036,73 €	3 406 036,73 €

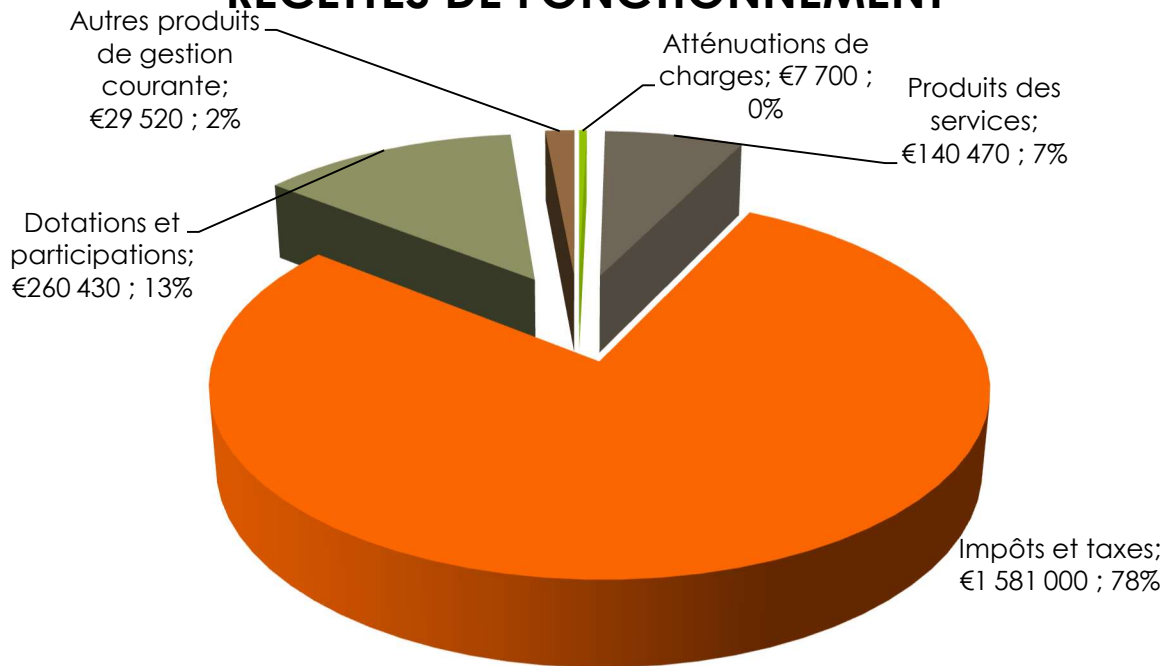
Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **2 563 766,92 €** pour la section de fonctionnement et à hauteur de **842 269,81 €** pour la section d'investissement.

IV. Section de fonctionnement :

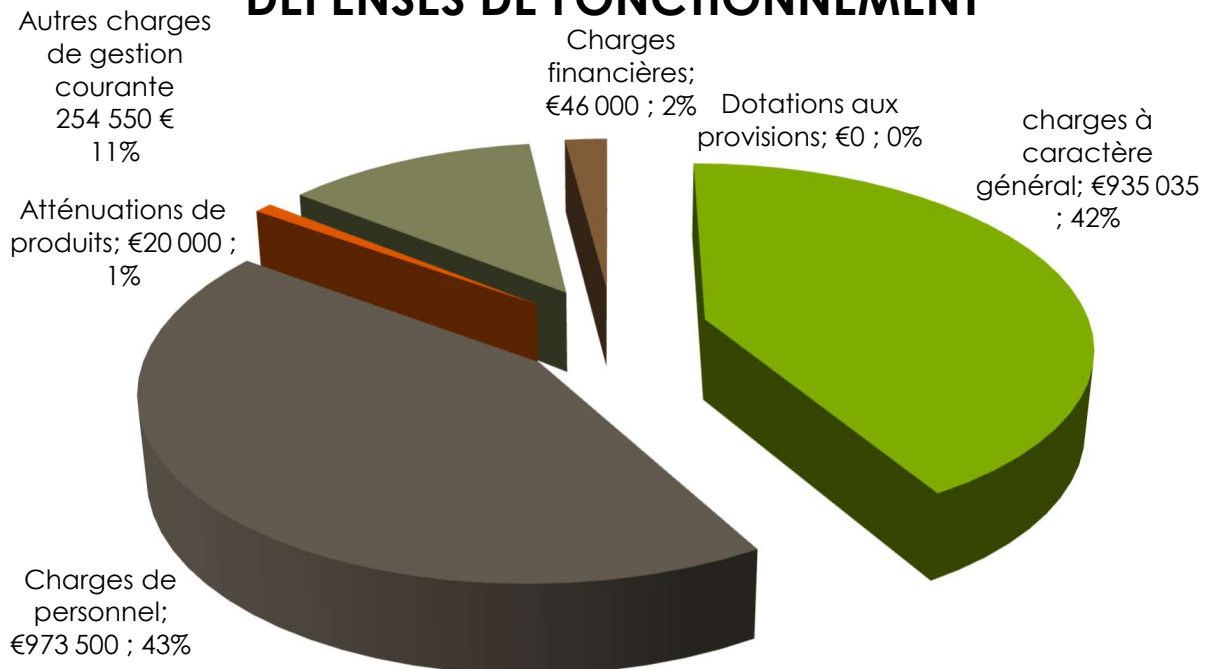
Le BP 2026 s'équilibre à **2 563 766,92 €** en section de fonctionnement (avec écritures d'ordres).

1) Structure (hors opérations d'ordre) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



2) Les principales évolutions :

Recettes :

CHAPITRE		BP 2025	REALISE 2025	BP 2026	ÉCART BP2025/BP2026
013	Atténuation de charges	20 250 €	20 250 €	7 700 €	-12 500 €
070	Produits des services	138 670 €	141 577,83 €	140 470 €	1 800 €
073	Impôts et taxes	1 549 000 €	1 607 009,07 €	1 581 000 €	32 000 €
074	Dotations et participations	237 990 €	250 476,60 €	260 430 €	22 440 €
075	Autres produits gestion courante	17 900 €	53 379,13 €	29 520 €	11 620 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	519 300,90 €	519 300,90 €	544 646,92 €	25 346,02 €
Total des recettes de fonctionnement		2 483 110,90 €	2 593 877,34 €	2 563 766,92 €	80 566,02 €

Atténuation de charges (013) : Indemnités journalières sur les arrêts de travail et congé maternité ainsi que les Fonds Nationaux de Compensation (FNC) du supplément familial de traitement.

Le chapitre 70 est stable par rapport au BP 2025. Le produit des encarts publicitaires dans le Bulletin municipal est reclassé sur ce chapitre au lieu du chapitre 75.

Le chapitre 73 tient compte de l'alignement de la taxe foncière sur le réel 2025 et de la faible revalorisation de la valeur locative (+ 0,8 %) prévue pour 2026 ; de l'alignement de la TICFE sur le réel 2025.

Le chapitre 74, contrairement à l'exercice précédent où il affichait une baisse de 8 K€, les prévisions pour 2026 intègrent une progression globale de 22 K€.

Cette dynamique positive s'explique par la consolidation de plusieurs dotations de l'État :

- Une progression de la DGF (+3 K€) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (+7 K€) conformes à la notification des Finances Publiques.
- Une hausse du FCTVA en section de fonctionnement (+4 K€) ainsi que des compensations de Taxe Foncière (+4 K€).
- Enfin, l'inscription d'une recette exceptionnelle de 4,7 K€ au titre de la dotation forfaitaire pour le recensement de la population prévu sur cet exercice.

Ces recettes supplémentaires, bien que bienvenues, couvrent à peine la hausse mécanique des charges de personnel (CNRACL) évoquée précédemment.

Dépenses :

CHAPITRE		BP 2025	REEL 2025	BP 2026	ÉCART BP26-BP25
011	Charges à caractère général	860 687,65 €	703 862,72 €	935 035 €	74 347,35 €
012	Charges de personnel	990 400 €	844 110,64 €	973 500 €	-16 900 €
014	Atténuations de produits	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €
065	Autres charges de gestion courante	254 550 €	197 019,21 €	274 900 €	20 350 €
066	Charges financières	53 000 €	50 166,58 €	46 000 €	- 7 000 €
068	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	58 689,30 €	58 688,70 €	0 €	- 58 689,30 €
023	Virement à la section d'investissement	245 783,95 €	740 029,49 €	314 331,92 €	68 547,97 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 483 110,90 €	2 593 877,34 €	2 563 766,92 €	80 656,02 €

Chapitre 11 - Charges à caractère général : +74 K€

- Achats : Dépenses stables
- Services extérieurs : + 30 K€ ->
 - Formation + 6 K€ : changement imputation budgétaire c/633
 - Assurance + 4 K€ : augmentation des primes
 - Maintenance + 19 K€ : changement imputation budgétaire de contrats de vérifications c/611 en 2025
 - Entretien terrains + 25 K€ : réfection cheminement éco-parc 10 K€, réfection entrée cour école 5,5 K€ et divers élagages 9 K€
 - Prestation de services – 12 K€ : changement imputation budgétaire de contrats de vérifications c/6156 en 2026
 - Location – 1,5 K€
 - Entretien de bâtiments publics – 2,4 K€
 - Entretien de voirie – 3 K€
 - Entretien de réseaux – 1 K€
 - Diagnostic – 2 K€
 - Documentation – 1,2 K€
- Autres services extérieurs : +10,5 K€ ->

- Personnel extérieur – 32 K€ : pas de remplacement d'agents titulaires indisponibles par des agents mis à disposition par le CDG01 et un agent en CDD et non plus mis à disposition par SERV'EMPLOI
- Honoraires + 22,5 K€ : recensement population 20 K€
- Nettoyage des locaux + 29.9 K€ : nouveau marché, ajout chalet, salle des Aigrettes et salle Jean Biennard sur année complète (ouverture au 01/09/2025) + reliquat de 2023 de 5.2 K€.
- Cérémonie - 1.6 K€ :
- Cotisations – 10,5 K€ : changement imputation budgétaire, transfert au c/655 (SDIS et ADIA)
- Divers + 2 K€ : gardiennage fourrière

Chapitre 12 - Charges de personnel : +22.5 K€

- Evolution de carrière, revalorisation régime indemnitaire + 13.5 €.
- Agent de restauration en CDD sur année complète (CDD depuis le 01/09/2025, avant agent SERV'EMPLOI) et diminution du nombre d'heures du CDD remplacement ATSEM à temps partiel soit environ + 12 K€
- Cotisation des employeurs publics à la CNRACL + 10 K€ (+ 3 points)
- Suppression de la provision pour indemnité chômage – 13 K€ (agent titulaire parti depuis plus de 3 ans)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes : + 20 K€

- La cotisation au SDIS, auparavant imputé au chapitre 62 en c/6281, est dorénavant enregistré au chapitre 65 au c/66553 (+9.1 k€).
- +3.25 k€ de budget alloué en plus aux dépenses d'utilisations liées aux logiciels
- Le montant des subventions aux associations a été portée à 23k€ soit 1k€ en plus que le budget 2025.
- Hausse des indemnités des élus (+6.7 k€) : loi du statut de l' élu local qui a revalorisé les plafonds indemnitaires pour soutenir l'engagement de proximité.

Chapitre 66 - Charges financières : - 7 K€

- Selon tableaux de remboursement des prêts

Chapitre 68 - Dotations aux dépréciations : -58 K€

- Pas de budget alloué car maintien de la provision pour créances douteuses au même montant (Pas de nouvelles créances douteuses de plus de 2 ans)

3) Virement à la section d'investissement :

En parallèle, le BP continue d'ajuster et d'optimiser les dépenses et recettes pour abonder la section d'investissement.

Cette année, le total des virements à la section d'investissement atteint 13.97 % des dépenses de la commune, soit **314 331,92 €**¹.

¹ 13.97 % Compte 023 (Virement à la section d'investissement)

V. Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **842 269,81 €**.

1) Recettes :

Les recettes sont réparties ainsi :

- Autofinancement N (dégagé de la Section fonctionnement) : 314 K€
- Affectation du résultat N-1 : 195 K€
- FCTVA (remboursement de la TVA sur les dépenses de 2024) : 137 K€
- Taxe d'Aménagement : 15 K€ (poursuite de la baisse depuis 2024)
- Quote-part de Parcieux pour l'aménagement du Chemin des Varennes (décompte finalisé et validé avec Parcieux) : 79 K€ en Recette et 60 K€ en Dépenses pour un solde net de 19 K€
- Subventions accordées pour l'aménagement de la Route de Reyrieux : 102 K€ (DETR = 42,6 K€ et La Région AURA = 59 K€)

2) Dépenses :

Les dépenses sont réparties ainsi :

- Déficit reporté de N-1 : 311 K€
- Remboursement des emprunts : 166 K€
- Remboursement des portages fonciers : 69 K€
- Quote-part de Parcieux : 60 K€ (cf Recettes)
- Dépenses déjà engagées sur l'exercice précédent (crédits reportés) : 1 K€
- Nouveaux investissements : 235 K€

Principales nouvelles opérations d'investissement :

- **Frais d'études des documents d'urbanismes :**
 - Modification PLU -> 5 K€
- **Agencement et aménagement de terrain : 18 K€**
 - Jeux de la boule lyonnaise -> modification éclairage (Led) : 3 K€
 - Terrain ex. centre équestre -> 15 K€
- **Autres agencements et aménagements de terrain : 16 K€**
 - Cimetière -> cavurnes : 4 K€
 - Mini-forêt-Cimetière-écoparc -> végétalisation : 3 K€
 - Puit -> toiture : 5 K€
 - Chalet -> cheminement PMR : 4 K€

- **Bâtiments et cimetière : 127 K€**
 - Comité des fêtes -> création des sanitaires : 25 K€
 - Salle polyvalente -> remise en conformité TGBT et installation électrique : 60 K€
 - Ecole -> volets roulants + VMC sanitaires + toiture entrée maternelle + appenti / patio : 17 K€
 - Salle « pétanque » -> mise en conformité du tableautin : 13 K€
 - Service technique -> installation SSI : 6 K€
 - Club house Tennis -> installation SSI : 3 K€
 - Écoparc -> mise en conformité électrique : 2 K€

- **Autres installations, matériel et outillage technique : 3 K€**
 - Service technique -> matériel : 3 K€

- **Installations et aménagements divers : 2 K€**
 - Chalet -> installation évier : 2 K€

- **Matériel de transport : 14 K€**
 - Police municipale -> remplacement véhicule HS : 9 K€
 - Service technique -> remorque : 5 K€

- **Matériel informatique : 8 K€**
 - Mairie -> remplacement PC obsolètes : 3 K€
 - Vidéoprotection -> extension disques durs : 5 K€

- **Matériel de bureau et Mobilier : 6 K€**
 - Ecole -> renouvellement chaises : 2 K€
 - Bibliothèque -> mobilier complémentaire : 3 K€

- **Autres immobilisations : 36 K€**
 - Parc Petit bois -> aire de jeux : 25 K€
 - Barnums : 4 K€
 - Service technique -> escabeau sécurisé : 3 K€
 - Police municipale -> défibrillateur mobile : 1 K€
 - ATSEM et mairie -> divers équipements 3 K€

VI. Endettement :

Au 01/01/2026, la commune a une dette en capital de 1 799 K€.

Sur cet exercice, l'annuité prévisionnelle est de 209 K€ : 165 K€ en investissement (capital) et 44 K€ en fonctionnement (intérêts).

Outre l'encours de la dette classique, la commune assume le portage foncier d'un terrain acquis en 2017. Au 1er janvier 2026, le solde restant dû sur cette opération

s'élève à 83 K€. L'annuité prévue pour cet exercice est de 41 K€. Ce dispositif de financement arrive prochainement à son terme, la dernière échéance étant programmée pour mars 2027, ce qui permettra de dégager de nouvelles marges de manœuvre budgétaires à court terme.

Parallèlement, la commune poursuit le portage foncier engagé le 1er mars 2024 pour l'acquisition de la propriété située au 212 Chemin du Val (secteur école). Initialement d'un montant de 273 175,42 €, ce portage voit son solde ramené à 245 858,60 € à l'ouverture de l'exercice 2026, après le versement de la première échéance. L'annuité de 27 316,82 € est inscrite au présent budget, avec une échéance finale du portage prévue en mars 2034.

Ce dispositif spécifique n'impacte pas directement le calendrier d'extinction de la dette bancaire classique, mais il est intégré dans le calcul de la capacité de désendettement globale de la collectivité, en tant qu'engagement financier ferme.

VII. Taux d'imposition :

Il n'y a pas de nécessité à faire évoluer les taux d'imposition, ces derniers restent donc identiques à ceux de l'année précédente.